

FRANCE



87

une enveloppe de

550 M€

de soutien

APPEL À PROJETS «PREMIÈRE USINE»



BÉNÉFICIAIRES

Start-up, PME et ETI



FORME DE L'AIDE

60% en subvention et 40 % en avance récupérable



INTENSITÉ DE L'AIDE

De 20% à 30% des dépenses éligibles



PÉRIODE

Jusqu'en 2026

Relevés 2022 : 05/04 - 13/09 - 13/12

QUELS PROJETS ?

Dans le prolongement des aides à l'innovation et à la R&D, du plan Deep Tech, le gouvernement décide la mise en place d'un appel à projets permettant d'encourager l'émergence des 1^{ères} usines et installations industrielles.

Ainsi les projets soutenus concerneront par exemple :

- ↳ L'implantation d'unité de production industrielle
- ↳ L'installation d'une ligne pilote (yc ligne pilote ou de production chez un tiers «CDMO»)
- ↳ L'extension technologique d'un 1^{er} site de production existant
- ↳ Les plateformes industrielles mutualisées

Les candidats doivent présenter des projets de 12 à 48 mois d'un **montant supérieur à 5 millions d'euros**.

QUELS SOUTIENS ?

Les entreprises soutenues pourront bénéficier d'une aide publique significative :

- ↳ Pour **60% en subvention** et **40% en avance récupérable**
- ↳ allant de **20 à 30% des dépenses éligibles** (dépenses directement affectées au projet : actifs corporels et incorporels, crédits-baux...).

⚠ Les projets devront s'inscrire dans une démarche d'amélioration environnementale vis à vis d'une solution de référence ou justifier d'une neutralité pour l'environnement.

Outre les enjeux environnementaux, la qualité du dossier, le plan de financement, le modèle d'affaires, les impacts sociaux, économiques et technologiques seront des éléments structurants pour la sélection des dossiers.

19ANS
D'expérience

220M€
D'aides publiques
obtenues en 2021

3
Implantations
en France

76
Collaborateurs



**Franck
MAUDOUX**

Directeur développement

06 33 04 37 74

franck.maudoux@abfdecisions.fr

ABF
DÉCISIONS
CONSEIL EN FINANCEMENT PUBLIC

